



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

Quimperlé communauté

BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil communautaire du 30 mars 2023

Table des matières

LE BUDGET CONSOLIDE.....	2
LE BUDGET PRINCIPAL	2
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	3
LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)	4
LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)	4
LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65)	5
LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (Chapitre 014).....	5
LES CHARGES FINANCIERES (Chapitre 66).....	6
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67).....	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70)	7
LES IMPOTS ET TAXES (Chapitre 73).....	7
LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)	8
LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE, ATTENATIONS DE CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (Chapitres 75, 013 et 77).....	9
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9
LES FONDS DE CONCOURS	10
LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS.....	10
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	10
LES BUDGETS ANNEXES	11
BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE	11
BUDGET ZONES D'ACTIVITES.....	11
BUDGET MOBILITES.....	12
BUDGET SITC	12
BUDGET EAU REGIE	12
BUDGET EAU DSP	13
BUDGET ASSAINISSEMENT	13
LA DETTE	13
REPARTITION PAR BUDGETS	13
REPARTITION PAR PRETEURS	14

LE BUDGET CONSOLIDE

Tous budgets confondus, le budget primitif 2023 s'établit à 104 938 489 € en recettes et à 99 407 568 € en dépenses, le budget annexe Eau DSP étant proposé en suréquilibre (recettes > dépenses).

Le budget primitif 2022 était de 105 950 439 €.



Recettes		Fonctionnement	Investissement
Budget principal		40 725 250 €	12 081 804 €
	Zones d'activités	609 840 €	3 830 864 €
	Immobilier économique	228 800 €	3 082 627 €
	Mobilités	5 868 777 €	259 800 €
Budgets annexes	SITC	1 580 391 €	760 000 €
	Eau – Régie	7 798 000 €	4 617 300 €
	Eau – DSP	4 912 015 €	6 727 721 €
	Assainissement - Régie	7 139 900 €	4 715 400 €
TOTAL		68 862 973 €	36 075 517 €

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2023, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, va se caractériser par les éléments suivants :

- Une forte hausse des coûts de l'énergie (+539 K€) et des contrats de prestations
- Une augmentation encore élevée des dépenses de personnel (mesures collectives)
- La poursuite de la réinterrogation des politiques communautaires engagée en 2021 et qui va permettre une optimisation des dépenses et des recettes
- Un dynamisme des recettes fiscales important sans hausse de fiscalité (sauf TASCOM et GEMAPI)
- Un développement important de la politiques déchets (tri en vrac, biodéchets, ...)

- Un plan pluriannuel d'investissement qui restera ambitieux

Malgré le contexte incertain, un certain nombre de dépenses nouvelles vont être mises en œuvre :

- Près de 250 K€ orientés vers la gestion durable des déchets : Tri en vrac, compostage de proximité, biodéchets
- Schéma Directeur Immobilier et Energie afin d'optimiser la gestion de notre patrimoine
- Aides à la rénovation de l'habitat sur les matériaux biosourcés
- Développement du covoiturage et de l'autostop
- Lancement du plan de déplacement territorial

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

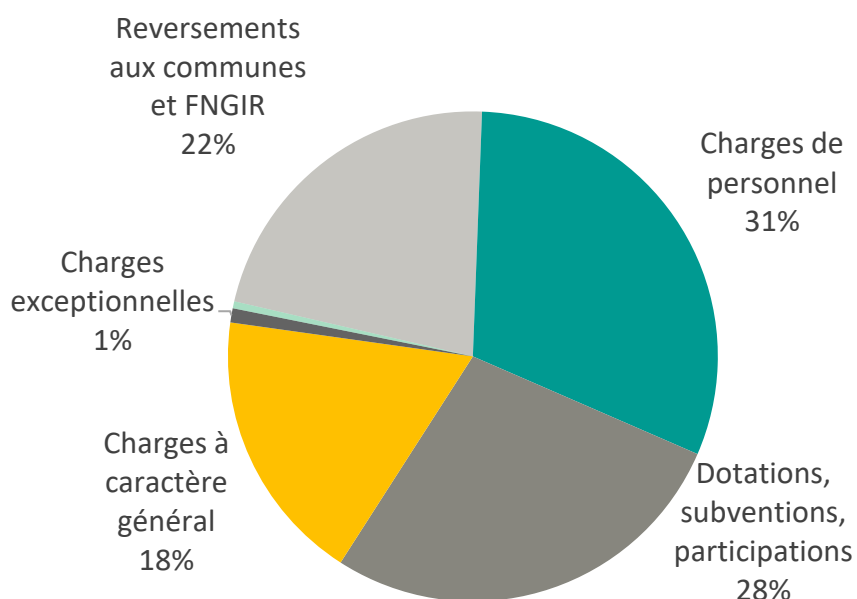
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 40 725 250 € dont 38 120 300 € pour les dépenses réelles (hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements).

Le virement à la section d'investissement (394 250 €) et les dotations aux amortissements (2 210 700 €) constituent l'autofinancement prévisionnel brut qui atteint donc 2 604 950 € contre 5 239 630 € au BP2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +3,1%, soit +1,16 M€, par rapport au BP 2022 avec des augmentations marquées sur les charges à caractère général (+12%) et les dépenses de personnel (+7%).

K€	Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP2023/BP 2022 en K€	BP2023/BP 2022 en %
D 011	Charges à caractère général	6 157	5 507	6 921	764	12,4%
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 026	10 867	11 805	779	7,1%
D 65	Autres charges de gestion courante	10 248	9 831	10 462	214	2,1%
D 014	Atténuations de produits	8 558	8 528	8 391	-168	-2,0%
D 022	Dépenses imprévues	150	0	0	-150	-100,0%
D 023	Virement à la section d'investissement	3 029	0	394	-2 635	-87,0%
D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 211	2 210	2 211	0	0,0%
D 66	Charges financières	159	128	176	17	11,0%
D 67	Charges exceptionnelles	656	656	356	-300	-45,7%
D 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	9	9	9	0	0,0%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 202	37 736	40 725	-1 477	-3,5%

STRUCTURE DU BP2023



LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)

Les charges à caractère général progressent de 12,4% par rapport au BP2022, soit une augmentation de +764 K€.

Cette hausse s'explique principalement par les coûts de l'énergie (+539 K€), des contrats de prestations (+225 K€) et du carburant (+89 K€).

En dehors de ces 3 postes, les crédits ouverts ont été réduits de 88 K€ (-2,7%), traduisant les efforts d'optimisation des dépenses engagés depuis 2021.

Le pôle technique (déchets et services techniques) représente 42% des charges à caractère général du budget principal.

LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)

Les charges de personnel progressent de 7% par rapport au BP2022, soit une augmentation de +779 K€.

La décomposition de la construction budgétaire est la suivante :

	En K€
CA2022 hors flux croisés entre budgets	10 867
Créations de postes	136
Effets année pleine recrutements 2022	565
Renforts ponctuels	61
Fins de contrats 2022	-399
Mesures collectives	441
Monétisation CET	6
Aléas et GVT 1%	117
Personnel mis à disposition	11
BP2023	11 805

Les créations de postes, au nombre de 5, concernent les déchets avec 3 postes de maîtres composteurs et le service bâtiments avec 2 créations. Les dépenses nouvelles en matière de déchets seront pour une grande partie financées par l'ADEME (75%).

Les postes « bâtiments » répondent à un ajustement des effectifs des services supports face à la croissance de Quimperlé Communauté.

Les effets année pleine des recrutements intervenus en 2022 représentent une augmentation de 565 K€ qui doit être relativisée par les fins de contrats qui viennent diminuer la dépense à hauteur de 398 K€. Soit une évolution nette des dépenses de 166 K€.

Les renforts ponctuels sont prévus pour des remplacements à durée déterminée, pour un congé maternité (d'une durée de 6 mois), et deux postes d'ambassadeur de tri (d'une durée de 6 mois chacun).

Les mesures collectives représentent 58% de l'évolution de la masse salariale entre le BP2022 et le BP2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

	En K€
Evolution du point d'indice sur 6 mois en année pleine	160
Augmentation assurance statutaire	140
Evolution régime indemnitaire sur 3 mois en année pleine	76
Evolution du SMIC 1 ^{er} janvier 2023	48
GIPA, Médecine professionnelle, CNAS, divers	17
TOTAL	441

Les aléas et le glissement vieillesse technicité (GVT) sont fixés à 1%.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65)

Les autres charges de gestion courantes (subventions et participations versées, élus, logiciels « cloud ») progressent de 2,1% par rapport au BP2022, soit une augmentation de +214 K€.

Les principales augmentations concernent :

- Le VALCOR : +300 K€ (4 424 K€ en 2023)
- Subvention au CIAS : +159 K€ (378 K€ en 2023)
- Le SDIS : +90 K€ (1 588 K€ en 2023)

Les subventions aux personnes de droit privé diminuent de 201 K€.

La subvention au budget mobilités est réduite de 51 K€ par rapport à 2022 et sera de 986 K€ en 2023.

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (Chapitre 014)

Ce chapitre diminue de 168 K€ en 2023 principalement sur les attributions de compensation versées aux communes en raison de l'augmentation des refacturations des services communs (Informatique, ADS, prévention des risques professionnels, conseiller numérique).

LES CHARGES FINANCIERES (Chapitre 66)

Elles augmentent en 2023 de 17 K€ en raison de la hausse des taux d'intérêts puisqu'une partie de la dette de la communauté a été contractée à taux variable.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67)

En 2023, les charges exceptionnelles diminuent de 300 K€. Les subventions que verse le budget principal aux budgets annexes ZAE et immobilier économique est ramenée de 526 K€ au BP2022 à 326 K€ au BP2023.

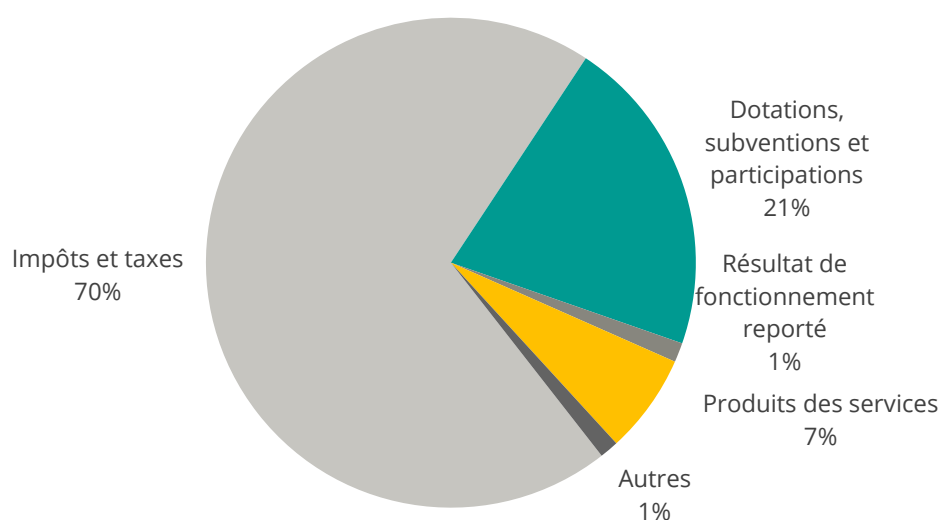
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 40 725 250 € dont 40 187 200 € pour les recettes réelles (hors résultat reporté).

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +5,5%, soit +2,1 M€, par rapport au BP 2022 dont près de 2 M€ proviendront des produits fiscaux.

Le résultat reporté est en forte baisse puisque l'excédent de fonctionnement 2022 a dû être largement affecté à la section d'investissement 2023.

K€	Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP2023/BP 2022 en K€	BP2023/BP 2022 en %
R 013	Atténuations de charges	333	453	410	77	23,2%
R 70	Produits des services	2 386	2 656	2 649	263	11,0%
R 74	Dotations, subventions et participations	8 820	8 448	8 579	-241	-2,7%
R 75	Autres produits de gestion courante	36	65	54	18	49,0%
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 087	4 087	522	-3 565	-87,2%
R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	38	18	16	-22	-57,3%
R 73	Impôts et taxes	26 482	26 699	28 451	1 969	7,4%
R 77	Produits exceptionnels	11	17	35	24	215,3%
R 78	Reprises sur amortissements et provisions	9	0	9	0	0,0%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 202	42 442	40 725	-1 477	-3,5%



LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70)

Ce chapitre progresse de +11%, soit +263 K€, au BP2023.

Les principaux produits attendus sont les suivants :

	BP2022	CA2022	BP2023	Evolution BP/BP
Piscines	846	820	867	2,5%
Accueils de loisirs et séjours jeunes	500	530	560	5,7%
Valorisation du tri	426	579	414	-28,5%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	234	254	265	4,2%
Conservatoire	46	120	125	4,2%

Ces hausses de produits reposent sur des révisions tarifaires afin de tenir partiellement compte des effets de l'inflation ainsi que sur des hypothèses de fréquentations supplémentaires notamment sur les piscines.

Concernant les recettes issues de la valorisation du tri sélectif, compte tenu de la chute des cours des matériaux annoncée pour 2023, la baisse de recettes pourrait être de 165 K€.

LES IMPOTS ET TAXES (Chapitre 73)

En 2023, les produits fiscaux devraient progresser de +7,4% par rapport au BP2022, soit une augmentation de +1 969 K€.

Les taux d'imposition qui peuvent encore être votés par le conseil communautaire sont maintenus à leurs niveaux 2022 :

En K€	PRODUITS 2022	TAUX 2023	PRODUITS 2023 Prévus
FONCIER BATI	440	0,63%	473
FONCIER NON BATI	53	1,98%	57
CFE	3 789	24,56%	3 953
TEOM	7 562	11,35%	8 150
TOTAL	11 844		12 633

La TASCOT est majorée en 2023 de 5%, le produit supplémentaire sera de 77 K€.

La taxe GEMAPI instituée à taux nul en 2022, sera activée en 2023 pour un montant de 206 K€ afin d'assurer le financement de l'entretien des cours d'eau.

Les taux d'imposition de Quimperlé communauté restent globalement sous les moyennes départementales, régionales ou nationales.

Com. d'agglo 50 à 100 000 hab.	Quimperlé Co 2021	Moyenne Finistère 2021	Moyenne Bretagne 2021	Moyenne France 2021
Taxe foncier bâti	0,63%	0,48%	0,93%	2,24%
TEOM	11,35%	9,33%	8,86%	10,84%
Foncier non bâti	1,98%	2,00%	3,86%	5,85%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,56%	24,97%	25,26%	26,20%

Les bases et produits prévisionnels pour 2023 ne nous ont pas encore été tous notifiés pour 2023, notamment sur la part de TVA nationale destinée à compenser la suppression de la CVAE.

Certains chiffres du tableau ci-après pourront donc encore évoluer.

En 2023, la TVA nationale représentera 42% de nos recettes fiscales.

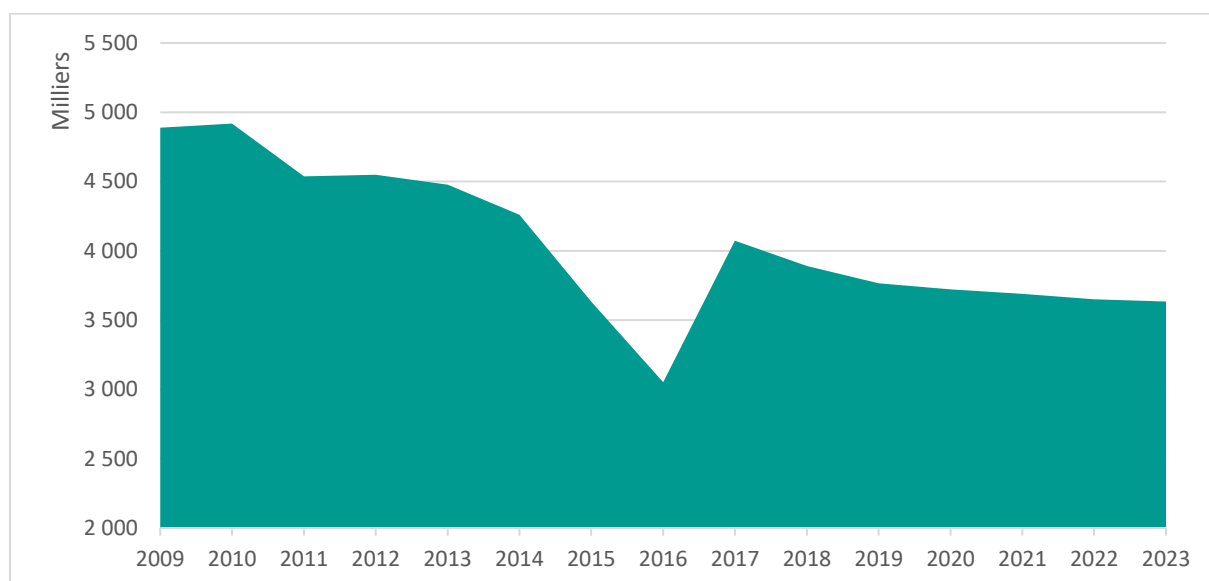
K€	BP2022	CA2022	BP2023	Evol° en K€ BP/BP	Evol° en % BP/BP
Fraction de TVA	8 704	8 716	11 833	3 129	36,0%
Cotisat° sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 723	2 772	0	-2 723	-100,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 505	7 562	8 150	645	8,6%
Cotisation foncière des entreprises	3 869	3 794	4 138	269	7,0%
Taxe d'habitat° sur les résidences secondaires	1 572	1 569	1 680	109	6,9%
Taxe sur les surfaces commerciales	788	759	860	72	9,1%
Taxe sur le foncier bâti	437	440	472	35	8,1%
Imposit° Forfaitaire sur les Entr. de Réseau	429	444	463	34	7,9%
Taxe de séjour	300	405	420	120	40,0%
GEMAPI	0	0	206	206	s.o
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	56	57	65	9	15,3%
Taxe sur le foncier non bâti	53	53	57	4	7,5%
Attribution de compensation (négative)	45	57	57	11	24,7%
Autres impôts locaux ou assimilés	0	71	50	50	s.o
TOTAL Impôts et taxes	26 482	26 699	28 451	1 969	7,4%

LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)

En 2023, ce chapitre devrait diminuer de 2,7% par rapport au BP2022, soit une baisse en volume de 241 K€.

Cette baisse s'explique principalement par la fin du contrat enfance passé avec la CAF en 2022 et la mise en œuvre concomitante de la convention territoriale globale (CTG).

La DGF, principale dotation versée par l'Etat aux collectivités, est attendue en diminution de 40 K€ confirmant la lente érosion de cette dotation depuis 2010 puisqu'elle était de 4,92 M€. Elle a donc baissé de 1,3 M€, soit -26%.



LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE, ATTENUATIONS DE CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (Chapitres 75, 013 et 77)

Ils progresseront en 2023 de 119 K€, principalement sur les remboursements sur rémunérations.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles atteignent 12,1 M€ au BP2022 contre 15,3 M€ au BP2022 (8,7 M€ réalisés hors restes à réaliser).

Le déficit reporté de 2022 est de 2,5 M€.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Elles s'élèvent à 4,9 M€ (1,9 M€ réalisé en 2022).

Les principaux projets inscrits pour 2023 sont les suivants :

	BP 2023
Déchets	1 056 300
Bâtiments communautaires, acquisitions foncières, informatique	797 000
Aquapaqs	686 500
Conservatoire de musique et danse	451 800
L'Autre marché / La palourdière	420 000
Gestion des eaux pluviales urbaines	300 000
Energies et maison de l'habitat	144 400
Services techniques	137 500

ALSH	135 400
Sentiers de randonnée	117 300
Gens du voyage	116 000

LES FONDS DE CONCOURS

Ils représentent 3,79 M€ (4,60 M€ en 2022) dont 1,81 M€ au profit des communes, 0,97 M€ pour MEGALIS (déploiement de la fibre) et 0,69 M€ pour les bailleurs sociaux (construction de logements).

Le détail des fonds de concours destinés aux communes est le suivant :

Lecture publique	157 100	Commerce	67 500
Equipements sportifs	188 900	Ports	36 100
Santé	100 000	Schéma vélo	200 000
Energies	248 900	Déconstruction - Reconstruction	533 900
Points de collecte déchets	50 000	Autres	126 900
Patrimoine	100 000	TOTAL	1 809 300

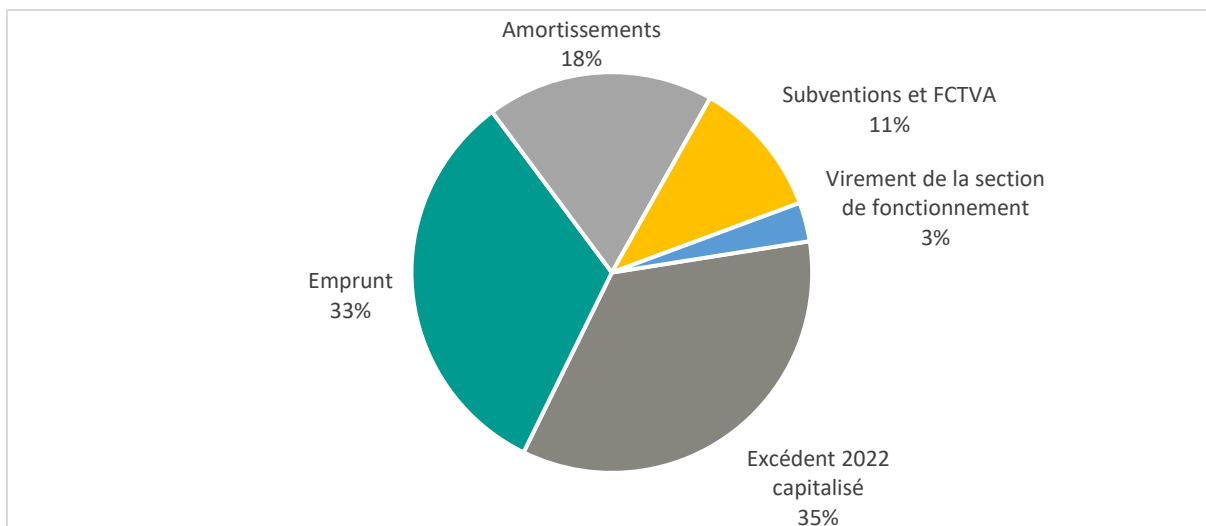
LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Il sera, pour la part remboursement du capital, de 595 K€ contre 608 K€ en 2022.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent à 12 081 804 € et se répartissent de la façon suivante :

- Excédent 2022 capitalisé : 4 184 K€
- Emprunt : 3 901 K€
- Amortissements : 2 211 K€
- Subventions et FCTVA : 1 345 K€
- Virement de la section de fonctionnement : 394 K€
- Autres : 47 K€



LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE

Ce budget s'équilibre à 228 800 € en fonctionnement et à 3 082 627 € en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal pour 109 700 €.

En dépenses de fonctionnement, la hausse des coûts de l'énergie est de +15 K€.

En recettes, les loyers et charges sont prévus en hausse de 15% (par rapport au BP2022).

Le virement à la section d'investissement est fixé à 85 K€.

En dépenses d'investissement, 330 K€ sont prévus pour la démolition et la dépollution de Bazen-Huen et 82 K€ pour l'aménagement de l'étage d'Alter Eko.

Le déficit reporté est de 2,65 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 pour 439 K€, le virement de la section de fonctionnement pour 85 K€ et par un emprunt d'équilibre de 2,48 M€.

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Ce budget s'équilibre à 609 840 € en fonctionnement et à 3 830 864 € en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal pour 216 400 €.

En dépenses de fonctionnement, la principale dépense concerne les remboursements aux communes pour 77 K€ au titre des conventions de gestion.

En recettes, les ventes de terrains sont estimées à 385 K€.

En dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,1 M€ dont 568 K€ pour l'extension de Kervidanou 1 et 305 K€ pour la zone de Kervidanou 3 (terres-Pierres, bassin incendie, travaux urgents).

Le déficit reporté est de 2,72 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 pour 464 K€, le virement de la section de fonctionnement pour 386 K€ et par un emprunt d'équilibre de 2,96 M€.

BUDGET MOBILITES

Ce budget s'équilibre à 5 868 777 € en fonctionnement et à 259 800 € en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal pour 986 100 € (-51 K€ par rapport à 2022).

En dépenses de fonctionnement, la principale dépense concerne la contribution versée au délégataire pour 5,32 M€ (+324 K€).

La mise en place d'une solution de covoiturage est prévue pour 33 K€ et l'étude pour la définition d'un plan de mobilité pour 25 K€ (puis 25 K€ en 2024).

Les primes à l'achat VAE sont ramenées de 95 K€ en 2022 à 50 K€ en 2023.

En recettes, la participation de la Région Bretagne est stable à 1,85 M€, le versement mobilités est estimé à 2,63 M€.

En dépenses d'investissement, 140 K€ sont inscrits au titre de la régularisation des opérations foncières liées à la mise à disposition de terrains au délégataire effectuée en 2021.

Le déficit reporté est de 2,72 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par le report de l'excédent 2022 pour 96 K€ et par les amortissements pour 136 K€.

BUDGET SITC

Ce budget s'équilibre à 1 580 391 € en fonctionnement et à 760 000 € en investissement.

Trois communes intègrent le SITC en 2023 : Le Trévoux, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Bélon.

Cet élargissement du service commun implique de renforcer les moyens humains et matériels. Les dépenses nouvelles seront intégralement couvertes par un chiffre d'affaires supplémentaire.

En dépenses d'investissement, 760 K€ sont inscrits pour des investissements matériels (tracteur, camion, ...).

Ces investissements seront financés par le report du résultat 2022 pour 103 K€, les amortissements pour 205 K€, les réserves pour 87 K€ et par emprunt de 359 K€.

BUDGET EAU REGIE

Ce budget s'équilibre à 7 798 000 € en fonctionnement et à 4 617 300 € en investissement.

En 2023, ce budget est fortement impacté par la hausse des coûts de l'énergie (+505 K€), par la préparation du passage en régie des 3 communes littorales (+10 ETP) et par la mise en œuvre du projet de service acté en 2022 (+590 K€ de dépenses de personnel).

Les tarifs ont été augmenté afin de faire face à ces dépenses nouvelles : +0,11 € par m³, +5,45 € pour l'abonnement tarif bleu, ...

En investissement, 3,96 M€ de dépenses d'équipement sont prévues notamment pour des travaux sur les unités de production d'eau potable de Tréméven et de Guilligomarc'h et pour la poursuite des travaux de renouvellement des réseaux (21 km en 2022).

Un emprunt pour 2,34 M€ est prévu en recettes d'investissement.

BUDGET EAU DSP

Ce budget s'équilibre à 4 912 015 € en fonctionnement et à 1 196 800 € en dépenses d'investissement. Il est proposé en suréquilibre puisque les recettes d'investissement sont fixées à 6 727 721 €.

L'année 2023 sera la dernière année d'exploitation de ce service en délégation de service public sur le littoral puisque les 3 communes concernées intégreront la régie au 1^{er} janvier 2024.

La préparation du changement de mode de gestion implique le recrutement, dès 2023, des agents qui auront la charge de l'exploitation des différents outils de production actuellement confiés aux deux délégataires (SAUR et VEOLIA). Ces dépenses de personnel sont estimées à 307 K€.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre à 7 139 900 € en fonctionnement et à 4 715 400 € en investissement.

En 2023, ce budget est lourdement impacté par la hausse des coûts de l'énergie (+1 M€) qui génère une augmentation de 45% des charges à caractère général.

Par ailleurs, la reprise en régie des contrôles de bon fonctionnement en assainissement non-collectif (1,5 ETP) sera également lancée et un poste de technicien optimisation énergétique et exploitation devrait également être pourvu.

Ces hausses de dépenses seront couvertes par des augmentations de tarifs (+0,73 € par m³, +19,76€ pour l'abonnement tarif bleu, +10% sur l'assainissement non collectif, ...).

En investissement, les études de schémas directeurs et de zonage se concluront en 2023 en définissant les orientations pour les 10 prochaines années.

Sur les travaux, le renouvellement des réseaux se poursuivra (1 km en 2022) la station de Quimperlé fera l'objet de la mise en place d'un système de désinfection.

LA DETTE

La totalité de l'encours de Quimperlé communauté est classé en catégorie A1 au sens de la charte Gissler traduisant une exposition au risque la plus limitée (indices en €, taux fixes ou variables simples, possibilité d'échange de taux variable contre taux fixe).

REPARTITION PAR BUDGETS

Pour l'ensemble de ses budgets, Quimperlé communauté a un encours de dette de 22,1 M€ répartis sur 74 contrats.

Les emprunts à taux fixes (57) représentent 73% de l'encours.

	Nombre d'emprunts	Capital emprunté ou transféré	Capital restant dû	dont taux fixe	dont taux variable	Taux moyen
Budget principal	10	11 774 456	7 114 839	54%	46%	2,83%
Budget mobilités	1	400 000	312 500	100%	0%	
Assainissement	34	13 200 893	10 145 424	82%	18%	2,46%
Eau	29	6 083 280	4 563 958	72%	28%	2,99%

REPARTITION PAR PRETEURS

